Pétition
Un Toit c'est Un Droit !

Rennes le 13 septembre 2017

Les personnes soussignéees ont pris connaissance de l'occupation du Gymnase Echange par des personnes en grande précarité, dont des familles avec des enfants en bas âge et des femmes enceintes. Ces personnes ne se voient proposer aucune solution de logement d'urgence.
Pourtant, la Convention de Genève et le Code du Droit d'Asile **font bien obligation à l'Etat de nourrir , de vêtir et de loger tout demandeur d'asile quelle que soit sa nationalité.**
De plus, la loi précise (art. L345-2 du Code de l'Action Sociale des Familles) que dans chaque département doit être mis en place un dispositif de veille sociale chargé d'accueillir les personnes sans-abri ou en détresse, quelle que soit leur situation administrative.
Ces exigences légales ne sont pas satisfaites à un niveau suffisant dans notre département .
Les signataires demandent que le Préfet prenne ses responsabilités et assure des conditions d'hébergement dignes pour toutes les personnes à la rue, quelle que soit leur nationalité et leur situation administrative. La solidarité n'est pas une charge, c'est un devoir.
Revendiquons- ensemble :

UN CENTRE D'ACCUEIL POUR LES SANS-ABRIS OUVERT 24h/24, MAINTENANT !

Nom	***Adresse***	***Signature***